

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: MARCHE DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT URBAIN DE LA PLACE BERAULT ET DE LA RUE JEAN MOULIN OUEST - LOT 3 ESPACES VERTS ET PLANTATIONS PASSE AVEC LA SOCIETE ESPACES VERTS-DECORATION-LOCATION

DÉCISION N° AU-18-209 EN DATE DU 04 JUILLET 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIERE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au Moniteur des Travaux Publics et du bâtiment et au Profil Acheteur de la Ville le 3 avril 2018 relatif au travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la rue Jean Moulin Ouest ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 12 juin 2018, favorable à l'attribution du marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la rue Jean Moulin Ouest lot n°3 – espaces vert et plantations, à la société ESPACES VERTS-DECORATION-LOCATION qui a présenté une offre jugée économiquement avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement.

DÉCIDE

DE SIGNER le marché de travaux de réaménagement urbain de la place Bérault et de la rue Jean Moulin Ouest, lot n°3 – espaces vert et plantations, avec la société ESPACES VERTS-DECORATION-LOCATION, domiciliée, 188 rue des Roses – 77170 SERVON, et représentée par Monsieur Nicolas BOUTY, Directeur d'exploitation.

Le montant global estimé du marché (détail estimatif quantitatif) s'élève à 77 023.50 € HT (92 428.20 € TTC).

Le marché est traité à prix unitaires, sur la base du bordereau des prix unitaires et des quantités réellement exécutées.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, de la propreté et des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20180704-Imc1H5453H1-AR Date de réception en Préfecture : 06/07/2018

Date de Publication : 06/07/2018